

Élections des représentants des parents d'élèves au conseil d'administration Année scolaire 2026-2027

Le conseil d'administration du collège est une instance dans laquelle les représentants des parents d'élèves participent pleinement à la vie de l'établissement. Six représentants des parents d'élèves sont élus au conseil d'administration de notre collège.

Qui peut être électeur et candidat ?

Chaque parent d'élève est électeur et éligible, sous réserve, pour les parents d'un enfant mineur, de ne pas s'être vu retirer l'autorité parentale.

Chaque parent dispose d'une seule voix, quel que soit le nombre d'enfants scolarisés dans l'établissement.

Comment présenter une candidature ?

L'élection se déroule au scrutin de liste.

Une liste doit comporter au minimum deux noms et au maximum douze noms, correspondant au double des six sièges à pourvoir.

Les candidats sont présentés dans l'ordre dans lequel ils seront appelés à siéger. Il n'est pas fait de distinction entre titulaires et suppléants lors du dépôt des candidatures.

Les listes de candidats, signées par les candidats, doivent être transmises au principal, Sébastien FIX, par courriel ou déposées au secrétariat au plus tard le 28 septembre 2026.

Les listes de candidats seront ensuite portées à la connaissance des parents selon les modalités prévues par l'établissement.

Comment voter ?

Le vote sera organisé par voie électronique avec l'application Pronote.

Le vote électronique sera ouvert du lundi 5 octobre à 8h00 au vendredi 9 octobre 2026 à 12h00.

Il est important que les parents signalent rapidement à l'établissement toute difficulté de connexion ou d'accès au vote électronique. Un poste informatique sera également accessible au collège pour permettre aux parents qui rencontreraient des difficultés d'accès au vote électronique de voter.

Pour les électeurs qui ne seraient pas en mesure de voter par voie électronique, un vote à l'urne sera organisé au collège le vendredi 9 octobre, de 13h00 à 17h00.

Le vote électronique sera clôturé avant l'ouverture du scrutin à l'urne. Chaque électeur ne peut voter qu'une seule fois.

Une réunion d'information pour les parents candidats

Une réunion d'information est proposée aux parents qui envisagent de présenter leur candidature.

Elle se déroulera au collège le 24 septembre à 18h00 en salle polyvalente

Récapitulatif des principales étapes

Date	Opération
18 septembre 2026	Établissement et affichage de la liste électorale
24 septembre 2026 / 18h00	Réunion d'information des parents candidats
28 septembre 2026	Date limite de dépôt des candidatures
30 septembre 2026	Date limite pour remplacer un candidat qui se serait désisté
Du 5 octobre à 8h00 au 9 octobre à 12h00	Vote électronique sur Pronote
9 octobre 2026, de 13h00 à 17h00	Scrutin à l'urne au collège
9 octobre 2026	Dépouillement et proclamation des résultats